

A propos de la retraite...

Yves Leclercq

Le Maudrux nouveau est annoncé

Le Quotidien du Médecin du 26 mars 2001 fait une analyse relativement détaillée des propositions faites par le Docteur Maudrux, président de la CARMF, au Conseil d'Administration de ladite, aux fins de "sauver" l'ASV, présumée mourante.

La conversion du Dr Maudrux à une tentative de maintenir hors de l'eau, au moins la tête de ce régime conventionnel de couleur rougeâtre et sentant le soufre brûlé, laisse intactes ses convictions libérales et son souci exclusif du secteur II. Le nouveau président de la CARMF veut bien que soit maintenu l'ASV, mais uniquement pour le pauvre secteur I, dont les revenus sont à la discrétion des pouvoirs publics, son montant étant diminué de 25 %, mais la cotisation des actifs augmentée d'autant.

Les médecins du secteur II, qui participent, par leurs cotisations à 100 %, à ce régime auquel ils ont été affiliés avant la création du secteur à honoraires libres, reçoivent toujours des attributions égales de points. Mais, souligne le Dr Maudrux, à l'horizon 2040, le rendement de ce placement obligatoire se rapprochera dangereusement, pour les médecins du secteur II, de celui du livret A. Il y a mieux à faire de ce bel argent qu'un aussi minable placement, fut-il de solidarité. Ils ne paieraient donc plus, comme les médecins du secteur I, qu'un tiers de la cotisation, n'acquérant par contre qu'un tiers des points. Comme il s'agit d'un régime par répartition, la répercussion sur la retraite ASV serait une baisse annuelle de 3 %, pendant huit ans, pour commencer, imposée par la diminution programmée des ressources du régime. Pardonnez-moi de ne pas prendre en compte la "cacahuète" des 0,64 % de la cotisation pour le MICA, dont le Dr Maudrux souhaite le maintien et le transfert au régime de l'ASV, au-delà de 2008 (le financement actuel par le FORMMEL est inclus dans le fantasme, mais... !).

L'élément correcteur... ou aggravant, (tout dépendra de notre ardeur à défendre le financement actuel de l'ASV) est qu'en 2040, le secteur II n'existera plus depuis longtemps. Les chefs de clinique qui choisiront le privé ne formeront jamais de gros bataillons ! Il faut souhaiter que les médecins qui exerceront à cette époque lointaine, subissant probablement toutes les contraintes de la maîtrise comptable, du blocage des honoraires, et des sanctions collectives, n'aient pas été, en plus, abandonnés par les pouvoirs publics.

Comme me disait, il y a bien des années, une patiente âgée : "Ne devenez pas vieux, Docteur !"

Yves LECLERCQ
Retraité
Ancien délégué de la CARMF